

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 213 . le décret du 18 février 1952 approuvant la délibération du Conseil Représentatif de la C.F.S. modifiant le Code général des Impôts directs.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 février 1952

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1952

Date du numéro
1 avril 1952

VISAS

Le Président du Conseil des Ministres, Sur le rapport du Ministre de la France d'Outre-Mer

Vula loi du 19 août 1950 portant création de l'Assemblée représentative de la Côte Française des Somalis

Vula délibération du 1er décembre 1951 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant le Code général des impôts directs

Le Conseil d'Etat (Section des Finances) entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération du 1er décembre 1951 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant le Code général des impôts directs.

Art. 2

Le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française, au Journal Officiel de la Côte Française des Somalis, et inséré au Bulletin officiel au Ministère de la France d'Outre-Mer.

EDGAR FAURE. Par le Président du Conseil des Ministres : **Le Ministre de la France d'Outre-Mer. Louis JACQUINOT.**